

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	30 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —	

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'attention des journaux se partage aujourd'hui entre le succès plus que relatif de la candidature de M. Glais-Bizoin dans la quatrième circonscription de la Seine ; — le ridicule échec du parti des candidatures non assermentées ; — la validation de l'élection de M. Viellard-Migeon, député de l'opposition, élection combattue à outrance par l'extrême-droite ; — la publication, enfin, des programmes du centre droit et du centre gauche.

Que ces deux derniers documents soient actuellement le point de mire presque exclusif des commentaires de la presse, rien de moins étonnant : abstraction faite des légères nuances qui les distinguent l'un de l'autre, on les considère, en effet, comme constituant dès à présent, au sein de la Chambre, une majorité indiscutable au profit des réformes importantes qu'ils promettent au pays.

C'est la toute-puissance donnée au Corps-Législatif, disent les uns ; c'est l'aube des libertés publiques et des pratiques parlementaires, ajoutent les autres.

Le Constitutionnel se plaît à y reconnaître le programme du « très-prochain cabinet. »

La question des traités de commerce est de plus en plus à l'ordre du jour, en Angleterre aussi bien qu'en France.

Lundi, a été tenue, à Manchester, une réunion de 4,000 partisans de la réciprocité commerciale.

L'assemblée a voté une résolution invitant le gouvernement à préparer une enquête parlementaire avant de renouveler le traité de commerce avec la France.

Les membres du Parlement pour Leeds, Coventry, Salford et les fabricants assistaient à cette réunion.

Le Congrès des Etats-Unis a ouvert lundi sa session annuelle.

Voici le résumé que nous apporte le télégraphe transatlantique du Message présidentiel et du rapport sur l'état du revenu intérieur de l'Union :

« Le Message du président Grant se prononce pour le retour graduel au paiement en espèces et pour la réduction des impôts. Il approuve la marche suivie par le ministre des finances, M. Boutwell. Il recommande que tous les bons achetés par le gouvernement, soient portés au crédit du fonds d'amortissement.

« Le Message exprime des sympathies pour les Cubains, mais en déclarant qu'ils n'ont pas encore le droit d'être reconnus.

« Au sujet des réclamations relatives à l'Alabama, le message dit qu'il vaudrait encore mieux laisser cette question incertaine que de ratifier un traité où les engagements sont inégaux. Il espère que l'affaire se terminera prochainement d'une manière satisfaisante.

« Le Message constate que les relations avec les puissances étrangères sont généralement satisfaisantes. Il désapprouve le renouvellement du traité de réciprocité avec le Canada.

« Le rapport sur le revenu intérieur de 1869 constate que les recettes se sont élevées à 160 millions de dollars.

« Les recettes de 1870 sont évaluées à 175 millions.

« L'augmentation du dernier semestre est de 26 millions. Elle est due principalement à un meilleur rendement des impôts sur les liqueurs, les spiritueux et le tabac. »

La Nouvelle Presse libre, de Vienne, croit pouvoir annoncer que, dans la récente visite de M. de Beust à Florence, des arrangements ont été pris pour une entrevue prochaine entre l'empereur d'Autriche et le roi Victor-Emmanuel.

LE NOUVEAU PROGRAMME PARLEMENTAIRE.

Le programme suivant a été arrêté par un certain nombre de députés, à la fois conservateurs et libéraux, pour cimenter leur union.

Voici le programme et les considérants par lesquels ils l'ont fait précéder :

« Considérant que le devoir des représentants de la nation est de formuler les vœux de l'opinion publique ;

« Considérant qu'au premier rang parmi ces vœux se trouve l'application loyale du régime parlementaire, qui est la forme nécessaire du gouvernement du pays par le pays sous une monarchie ;

« Considérant que le régime parlementaire implique une presse et des élections libres, un ministère homogène et responsable, une majorité compacte autour de principes nettement déterminés et consentis ;

« Considérant que tout parti constitutionnel, sous le régime parlementaire, peut être soumis à l'obligation d'appliquer son programme, dès que la majorité l'a adopté,

« Les députés soussignés, Sans entendre repousser de nouvelles réformes, quand la nécessité leur en sera démontrée,

« Déclarent que, quant à présent, ils sont d'accord pour vouloir :

« A l'extérieur, la paix ;

« A l'intérieur, l'abrogation de la loi de sûreté générale ;

« L'interdiction du cumul pour les gros traitements ;

« L'étude d'un système de décentralisation, qui constitue, sur les bases les plus larges possibles, l'autonomie de la commune, du canton et du département, et, en attendant, le choix obligatoire des maires dans les conseils municipaux ;

« Une réforme électorale, opérée avant le renouvellement du Corps-Législatif, ayant pour but notamment de déterminer par la loi le nombre et l'étendue des circonscriptions, et de sauvegarder la liberté de l'élection ;

« La modification de l'article 73 de la Constitution de l'an VIII, en matière électorale, ou lorsqu'il s'agit d'atteinte à la liberté individuelle et de la violation illégale du domicile ;

« L'attribution au jury des délits politiques commis par la voie de la presse ;

« La suppression du droit de timbre sur les journaux et son remplacement partiel par un droit de poste ;

« La suppression du droit accordé aux préfets de désigner les journaux qui doivent recevoir les annonces judiciaires ;

« La liberté de l'enseignement supérieur ;

FEUILLETON.

52

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

IX.

Vers six heures du matin, un cavalier sortant de Cholet, se dirigeait vers Beaupreau. Il était vêtu d'une carmagnole et coiffé d'un bonnet phrygien. Un long sabre battait les flancs de sa monture qui galopait. Un paquet enveloppé dans un mouchoir rouge pendait à l'arçon de sa selle. Ce cavalier était Roch Duhoux, lequel s'en retournait vers les Vendéens. Comme il arrivait en vue de Trémentine, occupé depuis la veille par un bataillon patriote, il rencontra deux soldats républicains, et, confiant dans le costume qu'il portait, il n'hésita pas à s'avancer vers eux. Mais à peine fut-il à quelques pas des survenants, qu'il serra brusquement les guides, et son cheval fit un bond de côté, tandis qu'avec une sorte de terreur il articulait sourdement deux noms :

— Le père Cazeaux !... Justin !...

C'étaient eux, en effet. Ils avaient escorté la famille de Flavigny jusqu'à Trémentine, et rebroussaient chemin pour retourner à Cholet. Lorsqu'ils entendirent qu'on les nommait, ils s'arrêtèrent ébahis, puis ils envisagèrent avec une sorte de défiance le sans-culotte, visiblement anxieux.

— Jour de Dieu ! dit tout-à-coup l'ancien fermier, j'ai vu ce vilain gars-là parmi ceux qui s'acharnaient contre le capitaine et contre nous !

— Ah ! mille bombes ! s'écria Coquelicot, est-ce que j'ai la berlue ? Mais non, je ne me trompe point... C'est... c'est Roch Duhoux !

— Roch Duhoux... républicain ?

— Bah ! ni républicain ni royaliste, mais espion sans doute au service de la république ou pour le comte des Vendéens.

— Peut-être bien pour l'un et l'autre, le misérable ! répliqua le père Cazeaux. Mais que m'importe ! reprit-il en dégalant ; pour moi, c'est un assassin, un incendiaire, le dernier de la bande qui a tué ma femme et brûlé ma ferme. Allons, scélérat, l'heure est venue : tu vas mourir !

Duhoux était comme effaré. Il voulait tourner bride ; mais, alerte et vigilant, Justin lui coupa la retraite, et, le sabre en main, le tint en respect.

— Eh ! eh ! dit-il d'un air narquois, pas moyen cette

fois-ci de se sauver comme à Torfou, quoiqu'on soit à cheval ! Allons, mettons pied à terre, beau cavalier. On vous permet de vous défendre avec votre espadon.

Duhoux frémit à la fois de colère et de peur. D'un regard furtif il cherchait une issue pour s'échapper ; mais deux parapets en terre, de six pieds de hauteur, couverts d'arbres étiés, fermaient latéralement le chemin. Par un mouvement instinctif plutôt que par l'effet d'une résolution courageuse, il tira son sabre et balbutia en frémissant :

— Deux contre un, c'est lâche, savez-vous ?

— Bandit ! n'étiez-vous pas vingt contre deux femmes ? répliqua Coquelicot. Mais sois tranquille, coquin ! au père Cazeaux d'abord, à moi ensuite, s'il le faut, et il ne le faudra pas !

— Tous tes complices sont morts de ma main, dit l'ancien fermier avec une sombre apreté. Dieu est juste, et tu mourras comme eux. Misérable, je t'attends.

Mais Duhoux ne se pressait pas de descendre de cheval. Il s'efforçait de temporiser dans l'espoir qu'une intervention soudaine le dégagerait.

— Ah ! prenez garde ! reprit-il en prenant un peu d'aplomb, je vous prévient que vous jouez gros jeu en ce moment. Car, vous l'avez deviné : je suis espion aux ordres du général en chef Léchelle et du représentant Carrier. Si vous me tuez et qu'ils apprennent que c'est vous qui les avez privés d'un serviteur utile et dévoué,

on vous fusillera, je vous en réponds.

— L'impudent ! s'écria Coquelicot ; il ose confesser sa honte ! Espion !... Et dire que nous sommes obligés de nous battre avec cette vermine-là ! Ah ! pouah ! On devrait écraser ça, voilà tout.

— Oui-da ! grommela Duhoux que cette insulte parut surexciter. Il faudrait marcher sur moi, mes maîtres, et je ne suis pas encore sous vos pieds.

— Tu y seras dans un instant, vil espion ! Finissons-en ! Descends de cheval, ou sinon...

— Eh bien ! soit. J'accepte le combat. Mais d'abord jurez-moi que vous ne m'attaquerez pas tous les deux en même temps.

— Oh ! oh ! tu te défies de nous, traître et fourbe que tu es ! Regarde-nous donc en face : est-ce que nous te ressemblons ?

— Mais... je suis un honnête homme, moi, j'écrivez-vous !

— Ah ! bon ! voilà l'ancien refrain ! Il est vraiment joli, et tu as bien fait de le conserver comme une relique.

Disant cela, Coquelicot partait d'un grand éclat de rire. Aussitôt Duhoux, qui l'observait surnoisement, fit mine de vouloir mettre pied à terre, mais, saisissant une seconde où Justin n'était plus sur ses gardes, lança brusquement son cheval sur lui et le renversa. Puis il piqua des deux et franchit l'espace au triple

» L'enquête parlementaire sur les conséquences du traité de commerce ;

» La recherche de tous les moyens pratiques d'améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du plus grand nombre.»

Ont signé :

MM.

D'Albuféra, — André (Edouard), — Argence, — Auvray, — d'Ayguesvives, — Ayles, — Baboin, — de Beauveau, — Belmontet, — Berard, — Berger, — Birôteau, — Bourgoing, — de Boigne, — Bournat, — de Bouteiller, — Boutelier, — de Bulach, — de Bussierre, — Busson-Billault, — Calvet-Rogniat, — Chagot, — Chaix-d'Est-ANGE, — de Champagny (J.-P.), — de Champagny (N.), — Charlemagne (Raoul), — Chesnelong, — Chevandier de Valdrôme, — Corneille, — de Cornudet, — Cosserat, — Coste-Floret, — Coulaux, — Daguilhon-Pujol, — Dalloz (Edouard), — David, — Delamarre, — Delebecque, — Descours, — Deseilligny, — Drouot, — Dugué de la Fauconnerie, — Dupont (Paul), — Dupuy-de-Lôme, — Duvernois, — Eschassériaux, — Fould (Adolphe), — Fouquet, — de Fourment, — Gaudin, — Géliot (des Vosges), — Genton, — Germain, — de Germiny, — Girod (de l'Ain), — de la Guistièrre, — Hébert, — Huet, — Johnston, — Joliot, — Josseau, — Kerjégu, — Labat, — Lacroix (François), — Lacroix (Saint-Pierre), — Lafond de Saint-Mür, — de Lagrange, — Laroche-Joubert, — Général Lebreton, — Le Comte, — Le Hon, — De Leusse, — Louvet, — De Mackau, — Malausséna, — Masséna (duc de Rivoli), — Mége, — De Montagnac, — Morin, — de Mouchy, — Murat, — de Nesle, — Nogent-Saint-Laurens, — Noualhier, — Ollivier, — Pamard Paulmier, — Piccioni, — Piette, — De Piré de Rosnyvém, — Pissard, — De Plancy (Aube), — De Plancy (Oise), — Pons-Peyruc, — Prax-Paris, — Reille (Tarn), — Reille (G.), (Eure-et-Loir), — Réguis, — Richard (Maurice), — Rolle (Armand), — Des Rotours, — Rouxin, — Roy de Loulay, — Segris, — Séneca, — Sens, — De Soubeyran, — De Talhouët, — Terme, — Thoinet de la Turmelière, — Tron, — Vend., — Werle.

Nous recevons d'autre part la communication suivante :

Rapport fait, au nom de la commission chargée par le centre gauche de lui proposer un projet de rédaction d'un programme, le 6 décembre 1869, par M. le marquis d'Andelarre, président de la réunion.

« Messieurs,

» Nous avons entrepris l'œuvre que vous nous aviez confiée, et cette tâche nous a été rendue facile pour nos délibérations antérieures,

lorsque nous avons reçu communication d'un programme arrêté et signé par un grand nombre de nos collègues.

» L'analogie entre ce programme et celui qui, déposé sur notre bureau par un de nos collègues, avait plus particulièrement fixé votre attention, est telle qu'en analysant ces deux documents, paragraphe par paragraphe, nous avons pu constater qu'ils étaient, sur la plupart des points, à peu près identiques.

» Nous ne pouvons donc que voir avec une entière satisfaction un aussi grand nombre de nos collègues affirmer le principe du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire du gouvernement du pays par le pays, principe qui a toujours été le nôtre, et nous serons heureux d'en poursuivre avec eux la complète et loyale application.

» Toutefois, il n'échappera pas à nos collègues que l'exécution de ce programme, notamment les réformes qui touchent aux circonscriptions électorales et à la nomination des maires, ne peuvent s'accomplir sans changements à la Constitution, et ils voudront sans doute, comme nous, demander au gouvernement d'user de son initiative pour faire participer désormais le pays, par l'organe de ses représentants, à toutes les modifications constitutionnelles qui seraient jugées nécessaires.

» Comme nous, ils penseront sans doute que la solution provisoire indiquée dans leur programme pour la nomination des maires, ne donnerait pas aux communes une participation suffisante au choix de ces magistrats ; et que sans attendre une loi d'ailleurs si nécessaire sur l'organisation communale et départementale, il importerait de pourvoir, dès à présent, par une loi spéciale, à ce grand intérêt.

» En vous proposant ces réserves, votre commission s'est inspirée de vos résolutions et de vos votes antérieurs.

» Elle s'en inspire encore lorsqu'elle affirme, en terminant, que ses préoccupations les plus sérieuses et ses plus actives sollicitudes se portent sur la nécessité de l'union et de l'accord de tous les éléments du parti libéral et conservateur.

» Les conclusions de ce rapport sont adoptées, à l'unanimité, par les membres de la réunion, et ont signé :

MM.

Le marquis d'Andelarre, — le baron de Barante, — Bastid, — Boduin, — Brame, — Buffet, — Buisson, — Carré-Kérisouet, — comte de Chambrun, — comte Durtot de Civrac, — Cochery, — de Dalmas, — comte Daru, — Estancelin, — Gustave Fould, — Gevelot, — Goerg, — baron Gorsse, — marquis de Grammont, — Grollier, — Haentjens, — Houssard, — Keller, — Kolb-Bernard, — Latour du Moulin, — Lefebure, — baron de Lésperut, — Martel, — de La Monneraye, — Planat, — Plichon, — de Saint-

Paul, — Tassin, — de Tillancourt, — Viellard-Migeon, — Daniel Wilson, — baron d'Yvoire.»

Ce procès-verbal constate l'adhésion de presque tout le centre gauche au programme du centre droit, sous réserve de deux points seulement.

Le premier de ces points, — la participation du Corps-Législatif au pouvoir constituant, — sera, suivant toute probabilité, admis par les auteurs du programme primitif.

Reste donc, comme unique sujet à une différence d'opinion, la question relative à l'élection des maires.

Il y a donc lieu de considérer que l'entente et la fusion sont complètes.

En ajoutant les 37 députés qui ont approuvé la déclaration du centre gauche aux 114 signataires du programme, on arrive à un total de 151 voix obéissant désormais à une même pensée politique.

Nos prévisions se trouvent ainsi justifiées.

La majorité parlementaire est constituée.

M. Pinard, ancien ministre de l'intérieur, député du Nord, vient d'adhérer sans réserve au programme des 151.

Le dépouillement du scrutin dans la 4^e circonscription du département de la Seine a donné le résultat suivant :

Inscrits,	42,500
Votants,	20,904
Glais-Bizoin,	16,680
A. Barbès,	3,497 (nuls)
Divers, blancs, etc.,	1,027

Le chiffre des suffrages réunis par M. Glais-Bizoin a dépassé l'attente générale.

CORPS-LÉGISLATIF.

Paris, 7 décembre.

La commission chargée de préparer le règlement du Corps-Législatif s'est réunie aujourd'hui à midi et a nommé : M. le comte Daru, président, et M. Josseau, secrétaire.

La séance s'ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. le marquis de Talhouët, vice-président.

MM. Vendre, le marquis Fay de Latour-Maubourg et Guyot-Montpayroux présentent des observations à l'occasion du procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la suite des vérifications de pouvoirs.

M. Pissard lit le rapport sur l'élection de M. Crémieux.

M. Crémieux prête serment et est déclaré admis.

M. Piette lit le rapport sur l'élection de M. Emmanuel Arago.

M. Emmanuel Arago prête serment et est déclaré admis.

Le rapport sur l'élection de M. Rochefort n'est pas encore prêt.

— Allez, mon fils.

Et le pasteur étendit la main comme s'il bénissait cet horrible Roch Duhoux, qui s'inclina avec une hypocrite componction.

Alors la foule s'écarta complaisamment pour laisser l'abominable archange, prêt à exécuter la prétendue sentence de Dieu.

Au moment où il mettait pied à terre devant les degrés du temple, un vieillard à cheveux blancs, vêtu d'une soutane recouverte d'un surplis noir, se montra sous le porche de l'église.

Il était calme et grave.

— Laissez-moi faire, dit Roch Duhoux, cédant à sa perversité naturelle, et cachant son rôle d'espion sous les apparences d'un exalté Vendéen.

Il tira son sabre du fourreau, et en appuya la pointe sur la gorge du vieillard :

— Hors du village, sacrilège ! s'écria-t-il, ou je te tue comme un chien !

— Frappe, malheureux, répondit sans s'émouvoir le patient, et que le Seigneur te pardonne, ainsi qu'à tous ceux qui m'ont offensé.

Un profond silence accueillit ces paroles de mansuétude et de charité.

Soudain une voix, que l'épouvante rendait sonore, retentit à l'extrémité du bourg.

M. de Beauchamp est à la tribune ; il lit le rapport sur l'élection de M. Justin Durand.

Les conclusions du rapport seront combattues par MM. Jules Simon et Emmanuel Arago.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit au *Journal officiel* un rapport à l'Empereur sur la réorganisation de l'infanterie de marine. Le point caractéristique de cette réorganisation est la réduction à trois ans de service colonial.

— Le retour de S. M. l'Impératrice a défrayé, non moins que la politique, les causeuses de la journée, il nous sera facile de corriger certains échos et de compléter, par nos dernières informations, les détails piquants de ce voyage.

Malgré les tempêtes qui ont troublé la Méditerranée, le voyage de retour s'est bien effectué. Le principal retard a été occasionné par un relâche au cap Corse, jugé nécessaire par le capitaine, M. de Surville, pour laisser passer les derniers ouragans.

— Une dépêche de Londres annonce que M^{me} la duchesse d'Aumale est morte lundi au château de Twickenham.

— Le pape a approuvé un décret de la congrégation de l'Index qui condamne quatre ouvrages, entre autres le *Pape et le concile*, par Janus (on suppose que Janus est un pseudonyme du chanoine Dollinger), et l'*Histoire critique de la superstition*, par Stefanovi.

Il résulte des listes officielles, publiées jusqu'au 5 décembre, que le nombre des évêques étrangers arrivés à Rome s'élève aujourd'hui à 520.

— Voici les principaux sujets que les archevêques, évêques et chefs d'ordre se proposent de traiter au concile :

L'archevêque de Paris, du *Célibat des prêtres*.

L'évêque d'Orléans, l'*Infailibilité du pape* ; l'évêque de Marseille, l'*Assomption de la sainte Vierge*.

L'évêque de Tulle, *Magnétisme, Somnambulisme et Spiritisme*.

Mgr de Bonnechose, du *Théâtre*.

L'évêque de Versailles, *Sort du clergé secondaire*.

L'évêque de Privas, du *Duel*.

L'archevêque de Reims, des *Immortels principes de 89*.

Les chefs d'ordre se réservent les questions dogmatiques.

Pendant le concile, la garnison de Rome se composera de 10 bataillons d'infanterie dont 4 de zouaves ; de 3 batteries d'artillerie, 4 escadrons de cavalerie, 1,200 gendarmes et 300 sbires.

galop.

On l'entendit ricaner au loin.

Coquelicot se releva furieux. Il voulut poursuivre le fugitif. Le père Cazeaux le retint.

— A quoi bon ? lui dit-il. Tu n'as pas les jambes d'un cerf pour rattraper un cheval lancé à bout de train.

— Imbécille que je suis ! répétait le jeune chasseur d'un air affligé. Est-il possible que je me sois laissé surprendre si sottement !

— Bah ! console-toi, mon enfant. J'ai idée que nous le ressaisirons tôt ou tard. Je ne sais quel pressentiment me porte à croire qu'il périra misérablement sous mes yeux.

Et les deux volontaires nationaux se remirent en marche pour regagner Cholet.

Pendant ce temps, Roch Duhoux s'engagea dans un sentier côtoyant un ruisseau nommé l'Evre et ramenant par un détour à Tréfontaine. Mais il se garda bien de pénétrer dans le bourg, car il craignait que le père Cazeaux et Justin n'y fussent retournés. Il obliqua vers l'ouest, glissant le long des haies, se dérobant derrière les collines, frémissant au moindre bruit. Il ne commença à reprendre la route de Beaupreau que lorsqu'il fut près du village de Bellefontaine, qui n'était pas au pouvoir des républicains. Il fit halte au milieu d'un

bouquet de bois, détacha le paquet suspendu au pommeau de la selle, en tira un gilet et une veste de Vendéen, et changea de costume. Il noua un mouchoir rouge autour de sa tête, en mit un autre à son cou ; ainsi transformé, après avoir fait un nouveau paquet de son vêtement révolutionnaire et de son bonnet phrygien, il excita son cheval qui reprit le galop.

Comme il traversait le village et approchait de l'église, au-dessus de laquelle flottait le drapeau blanc, une cohue de femmes, de vieillards et d'enfants l'empêcha de poursuivre son chemin. On criait, on gesticulait, on s'indignait. Un jeune abbé au visage pâle, à l'œil ardent, s'adressait à la foule et la passionnait. Duhoux demanda la cause de toute cette agitation ; on lui répondit qu'un prêtre assermenté officiait ; mais que personne n'assistait à l'office, et qu'on voulait le contraindre à sortir pour que la messe fût dite par un prêtre non-assermenté.

— Et l'autre refuse sans doute de se retirer ? demanda Roch Duhoux d'un air scandalisé.

— Oui ! oui ! proféra la cohue d'un ton menaçant. A la porte le renégat !

— Sa présence souille le sanctuaire ! s'écria le jeune prêtre avec une sombre exaltation. Qu'on le chasse.

— Oh ! reprit Roch Duhoux, je vais saisir cet intrus au collet et le jeter dehors !

— AFFAIRE TROPDMANN. — Sans s'arrêter davantage aux prétendues révélations de Troppmann, qui se lève tous les matins avec de nouvelles histoires à raconter, la justice semble décidée à passer outre. M. Douet d'Arcq s'est dessaisi du dossier, et M. l'avocat général Merveilleux-Duvignau a dû faire son rapport devant la chambre des mises en accusation.

On croyait que l'arrêt de renvoi pourrait être prononcé mardi, mais les faits sur lesquels cet arrêt sera fondé sont si nombreux et si graves, qu'il ne sera pas possible à la Chambre de le prononcer avant sa prochaine audience, vendredi 10 décembre.

Troppmann comparaitra aux assises sous l'accusation d'assassinat, de vol et de faux en écriture privée.

— Dernier Tillancourt.

On parlait devant lui de la prochaine nomination du docteur Ricord au Sénat :

— J'espère bien, dit-il, que dans ses discours il ne dira pas tout ce qu'il pense.

LÉON BIENVENU.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Parmi les signatures qui figurent au-dessous du programme arrêté par les députés du centre droit, programme que nous publions plus haut, nous trouvons celles de MM. Berger, Louvet et Segris, députés de Maine-et-Loire.

M. le comte de Civrac a signé le programme du centre gauche.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La foule s'était donné rendez-vous lundi dans notre salle, pour voir jouer le *Chevalier de Maison Rouge*, drame de MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Cette pièce, qui retrace quelques épisodes terribles de la Révolution, est bien faite pour émouvoir. Les auteurs y ont dessiné plusieurs caractères d'une beauté remarquable. L'amitié, ce sentiment si noble, y est peinte en traits admirables dans le personnage de Lorin, qui pousse le dévouement jusqu'à sacrifier sa vie pour sauver celle de son ami. Cette scène, vraiment belle, est saisissante, car elle se passe dans cette salle funèbre, d'où l'on ne sort que pour marcher à la mort.

Les artistes ont très-bien interprété ce drame, qui, malgré ses beautés incontestables, a cependant vieilli.

M. Mallet a parfaitement joué le rôle si sympathique de Lorin, et le public n'a pas été ingrat à son égard. M. Philis, quoique dans le personnage ingrat de Rocher, a cependant fait rire et a cueilli une ample moisson d'applaudissements.

N'oublions pas M^{me} Blanche, qui a été charmante dans le rôle si pénible de Geneviève.

Bonchamps, qui seul eût été capable de bien diriger les Vendéens dans leur émigration, était mort.

Dès le début de l'insurrection, il avait conçu le projet de soulever la Bretagne, de s'emparer d'un port sur la Manche et de correspondre directement avec les Anglais. Mais ce plan hardi n'avait pas eu l'approbation des autres chefs vendéens moins entreprenants, plus attachés au pays natal. Ils préféraient combattre et mourir sur le théâtre familial de leurs exploits. Aussi étaient-ils déçus de ne pouvoir calmer les frayeurs et retenir la multitude qui ne voyait de salut pour elle que sur le rivage opposé.

Quand la famille de Flavigny arriva à Saint-Florent, le passage de la Loire était presque entièrement effectué. Elle traversa le fleuve sans accident et trouva les Vendéens réunis à Varades.

La Rochejaquelein, quoiqu'il n'eût que vingt-un ans, venait d'être nommé général en chef. Il accueillit le comte avec joie et lui confia le commandement d'une forte colonne, composée de gars intrépides connus sous la dénomination de grenadiers de la Vendée.

Le lendemain, les insurgés se mirent en marche. Ils se portèrent sur Segré et Château-Gontier.

C'était un étrange et pénible spectacle que cette procession vendéenne, développée sur quatre lieues de longueur.

La scène de désespoir de la femme Tison, qui vient de livrer sa fille au bourreau, a été fort bien dite par M^{me} Carli, qui a eu des accents magnifiques dans ce passage, d'une émotion poignante. Les bravos ne lui ont pas manqué.

La soirée s'est terminée par la reprise du chant des *Girondins*, que le public a bis-sé plusieurs fois.

J. B.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODER.

Dernières Nouvelles.

On annonce que, à la suite des mouvements parlementaires de ces jours derniers, les ministres, sans donner leur démission, ont mis leurs portefeuilles à la disposition de l'Empereur.

Il n'est toutefois encore question d'aucune combinaison nouvelle.

Rome, 8 décembre, 10 h. du matin. — La cérémonie d'ouverture du concile a commencé.

Malgré le temps pluvieux, une foule énorme encombre l'atrium intérieur et la grande nef de la basilique du Vatican sur le passage de la procession.

Le pape, précédé des Pères du concile (au nombre de sept cents environ), descend de l'atrium supérieur, au bruit de toutes les cloches de la ville et du canon des forts Saint-Ange et du mont Aventin.

Le saint-père paraît plein de force et de santé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODER.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Théophile de Langeac; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne (œuvre inédite, suite), par H. de Balzac; les Nouveaux députés de la Seine, par Francis Richard; le Canal maritime de Suez, par Stop; les Morlaques, par H. Muller; le chemin de fer du Pacifique, par L. de Morancez; M. Juan de Francisco-Martin, par H. Vernoy; *l'Homme primitif*, de Louis Figuier, par X. Dachères; Courrier du Palais, par maître Guérin; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Gravures : Portraits de MM. Crémieux, Emmanuel Arago et Rochefort, élus députés dans le département de la Seine, les 21 et 22 novembre; Evénements de Dalmatie; Insurgés du district de Cattaro; Surprise du fort de Stanjevich; États-Unis (Nébraska): Un convoi du chemin de fer du Pacifique traversant une prairie en feu; Egypte: Caravanes passant devant les colosses de Memnon; Arrivée de S. M. l'Impératrice des Français à Louqsor; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures); M. Juan de Francisco-Martin, ministre plénipotentiaire de Guatemala près les gouver-

nements de France et d'Espagne; Affaire Troppmann: Découverte du cadavre de M. Kinck père, dans la forêt de Wattwiller; *l'Homme primitif*; la Chasse à l'époque du renne; un village lacustre de la Suisse à l'époque du bronze. — Echechs. — Rébus.

nements de France et d'Espagne; Affaire Troppmann: Découverte du cadavre de M. Kinck père, dans la forêt de Wattwiller; *l'Homme primitif*; la Chasse à l'époque du renne; un village lacustre de la Suisse à l'époque du bronze. — Echechs. — Rébus.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois 5 fr.

Prix du numéro : 50 c.; par la poste, 55 c. Le volume semestriel : broché, 10 fr.; relié, 12 fr. 50.

Administration : passage Colbert, 21.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION (SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M^e DUBOYS, Notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS :

1, place du Théâtre-Français, 1.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

SOUSCRIPTION A 20 MILLE ACTIONS

De 500 francs chacune,

Conformément à l'art. 6 des statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis de BÉTHISY, * * * *, Ancien pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT d'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, * * *, de la maison Herlofsen et C^e de Rouen.

M. le comte de HOUDETOT, * * *, propriétaire.

M. le Vicomte de LANCASTRE-SALDANHA, * * *, Secrétaire de la Légation de Portugal à Paris.

M. le vicomte LE BAILLY d'INGHUEM, * * *, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE de MARAIMBOIS, * * *, propriétaire, au Havre.

M. Le Comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les Actions donnent droit :

- 1° A 6 0/0 d'intérêt annuel ;
- 2° A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices ;
- 3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social ;

Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre

VERSEMENTS : { 100 fr. en souscrivant. } 250 fr. { 150 fr. à la répartition. } par Action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

EXPOSÉ :

La Société générale forestière a pour but le développement de la richesse forestière et du commerce des bois, tant en France qu'à l'Etranger.

Ses opérations comprendront trois services :

1° OPÉRATIONS FORESTIÈRES PROPREMENT DITES :

Achat, vente et affermage de domaines forestiers ;
Aménagement et exploitation de forêts ;
Reboisement et défrichement.

2° OPÉRATIONS COMMERCIALES :

Achat, vente et exploitation de bois sur pied, de coupes et de tous produits forestiers ;
Fournitures aux grandes administrations.

3° OPÉRATIONS FINANCIÈRES :

Prêts et avances sur coupes, nantissements et généralement toutes opérations financières se rattachant à l'industrie forestière.

GARANTIES.

Les garanties offertes aux capitaux engagés dans la Société générale forestière sont certaines, indiscutables et de tout repos ; toutes ses opérations ayant pour base le bien-fonds, le sol forestier, c'est-à-dire un gage de premier ordre et de toute sécurité.

Il sera fait, en outre, suivant les statuts, un réemploi du vingtième du capital social en achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à la fin de la Société.

BÉNÉFICES.

Il résulte des calculs d'hommes compétents qu'avec un capital de Dix millions de francs la Société générale forestière réalisera les bénéfices annuels suivants :

- 1° Opérations forestières. Fr. 1,710,000
- 2° Opérations commerciales. 3,117,500
- 3° Opérations financières... 920,000

Total... Fr. 5,747,000

qui, après prélèvement des frais, laisseront au capital un dividende d'environ 30 0/0.

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société par des traités qui seront ratifiés dès la constitution sociale, et dont il sera donné connaissance à l'Assemblée générale de constitution.

Pour le Conseil d'administration,

Le président : Marquis de BÉTHISY * * *.

La souscription sera ouverte le 30 novembre. — Elle sera close : à Paris, le 5 décembre au soir, et dans les départements, le 10 décembre.

ON SOUSCRIT :

A PARIS : Au siège social, 1, place du Théâtre-Français ;

Dans les DÉPARTEMENTS : Chez tous les Banquiers, correspondants de la Société générale Forestière.

On peut également souscrire, par lettres chargées, à l'adresse du Directeur de la Société Générale Forestière. (503)

COMPAGNIE ANONYME

DU

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DE

BORDEAUX A LA SAUVE

(GIRONDE).

Siège social, à Paris, 54, rue du Bac.

Concession du 10 octobre 1868.

Capital social 800,000 fr.

Subvention de l'Etat et du Département . . . 2,000,000

Capital de garantie. 2,800,000 fr.

Emission de 8,000 obligations de 500 francs,

REMBOURSABLES PAR TIRAGES, EN 60 ANNÉES. Rapportant 15 francs d'intérêt annuel, payables par moitié, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Jouissance du 1^{er} janvier 1870.

Ces obligations sont émises à la volonté des souscripteurs :

A 282 francs 50 payables en souscrivant, contre remise immédiate des titres définitifs ;

Ou :

A 285 francs, avec faculté de se libérer en plusieurs versements, savoir :

85 francs en souscrivant (contre remise du récépissé provisoire).

100 — au 15 janvier 1870.

100 — au 1^{er} mars 1870 (contre remise du titre définitif).

285 francs en total.

Adresser les souscriptions à tous les banquiers et agents de change de tous les départements, AVANT LE 15 DÉCEMBRE.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

(La suite au prochain numéro.)

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poi-

trine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fer-

mes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (453)

BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.
3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 72 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 102 50.
BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.
3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 72 85.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 102 50.
P. GODET, propriétaire-gérant.

Hospices de Saumur.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le dimanche 9 janvier 1870, à midi très-précis,

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

A L'ADJUDICATION AUX FEUX

DE

LA METAIRIE DE LA BIGOTERIE,
Appartenant aux Hospices de Saumur.

Située commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.

La vente se fera en 15 lots, sur les mises à prix suivantes :

1^{er} LOT.

Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la Bigoterie, cour, pâture, jardin, ouche et terre labourable; le tout formant un ensemble de 2 hectares 86 ares 80 centiares, compris sous les n^{os} 619, 620, 621, 622, 628, section B du plan cadastral, joignant au nord MM. Delavau, Trouillard, Milsonneau, Ory, au levant MM. Bourdais, Milsonneau, Rousteaux, au midi veuve Coulon, MM. Quatreboeufs et Rousteaux, au couchant le chemin de l'Oie-Rouge, veuve Coulon et Milsonneau 17,640 fr.

2^e LOT.

Une pièce de terre, affectée de quelques rangées de vigne, nommée l'Ouche-des-Grouas ou l'Ouche-du-Pin, contenant 1 hectare 52 ares 22 centiares, compris sous les n^{os} 474 et 475, section B, joignant au nord MM. Milsonneau et Ory, au levant le chemin de l'Oie-Rouge, au midi M^{me} Sechet, M^{me} Reneaume et Chauveau, au couchant MM. Chudeau et Milsonneau 8,110

3^e LOT.

La pièce de terre des Grouas ou Bougras, contenant 1 hectare 71 ares 10 centiares, sous le n^o 460, section B, et 3 ares 80 centiares, sous le n^o 746, même section, joignant au nord Chauveau et autres propriétaires, au levant le chemin de l'Oie-Rouge, au midi M^{me} Reneaume et autres, au couchant M^{me} Piquet.... 8,383

4^e LOT.

La pièce de terre, au canton de la Pierre-Marie, contenant 1 hectare 25 ares 40 centiares, comprise sous le n^o 664, même section, joignant au nord M. Boutiller de Beaugard, au levant M. Lange et M^{me} Piquet, au midi M. Bourdais, au couchant M^{me} veuve Coulon, Legeard et M. Cadieu..... 6,144

5^e LOT.

Autre morceau de terre, à la Pierre-Marie, contenant 13 ares 90 centiares, compris sous le n^o 662, même section, joignant au nord et au

A reporter. 40,277

Report. 40,277

levant M. Lange, au midi M. Delavau, au couchant M. Bourdais, M^{me} Piquet. 680

6^e LOT.

La pièce de terre labourable, au Champ-des-Pressiers, contenant 1 hectare 69 ares 92 centiares, comprise sous le n^o 151, même section, joignant au nord Olivier, au levant Chevré, M^{me} Toché, les 7^e et 8^e lots, au midi Albert Moriceau, au couchant M. de Perrochel.

Droit de passage sur le 8^e lot, pour aboutir à la voie publique..... 4,015

7^e LOT.

Un morceau de terre labourable, au Champ-des-Pressiers, contenant 1 hectare 1 are 50 centiares, compris sous le n^o 128, même section, joignant au nord M^{me} Toché, au couchant M^{me} Coulon, au midi le 8^e lot, au couchant le 6^e lot.

Droit de passage sur le 8^e lot, pour aboutir à la voie publique..... 2,398

8^e LOT.

Un morceau de terre, au Champ-des-Pressiers, contenant 1 hectare 4 ares 40 centiares, compris sous le n^o 130, même section, joignant au nord le 6^e lot, au levant le 7^e lot, au midi la veuve Coulon, au couchant un chemin d'exploitation, Méchin et autres propriétaires.

Réserve d'un passage au profit des 6^e et 7^e lots, pour aboutir à la voie publique..... 2,466

9^e LOT.

Un pré, dans la Prairie-de-Sechet, contenant 89 ares 63 centiares, sous le n^o 85, section B, et 2 ares, sous partie du n^o 750, même section, joignant au nord la rue des Touches, au levant les Hospices, au midi et au couchant M. Dumesnil.. 4,662

10^e LOT.

Le pré des Sept-Rottes, au canton de Boire-Choux, contenant 44 ares 40 centiares, compris sous le n^o 114, section C, joignant au nord M. Cadieu, au levant M. Trouillard, au midi la rue des Touches, au couchant M. Dumesnil..... 2,175

11^e LOT.

La pré de Bellevue ou des Touches, contenant 1 hectare 94 ares 15 centiares, compris sous le n^o 411, même section, joignant au nord M. Lenoir, au levant et au midi M. de Perrochel, des autres côtés M^{me} Guilloa 9,513

12^e LOT.

Le grand pré des Boires-Choux, contenant 2 hectares 51 ares 70 centiares, compris sous le n^o 162, même section,

A reporter. 66,186

Report. 66,186

joignant au nord M. de Perrochel, au levant les héritiers Jouanneau ou M. Dumesnil, au couchant MM. Bournillet, Chevalier et Lange ou le représentant 11,440

13^e LOT.

Le pré des Grièves, contenant 51 ares 48 centiares, compris sous le n^o 506, section A, joignant au midi et au couchant M. Bedon, au nord Hallouin, au levant M^{me} Carry et M. Bedon..... 1,602

Total des mises à prix. 79,228

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au secrétariat des Hospices, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (518)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHALEAUME.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE PETITE MAISON, avec jardin, située à Saumur, montée du Château, n^o 2, en face la Retraite, occupée en ce moment par M. Gallean.

S'adresser, pour traiter, audit M^e ROBINEAU. (519)

Hospice de Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION DES FOURNITURES DE PAIN, VIN, VIANDE, ÉPICERIE, BOIS ET COMESTIBLES.

A faire à l'Hospice de Montreuil pour l'année 1870.

Cette adjudication aura lieu en l'une des salles de l'Hospice, le mardi 14 décembre 1869, à 1 heure après-midi.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au secrétariat de l'Hospice. (520)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, à Saumur, à l'angle de la place du Marché Noir et de la rue du Puits-Neuf, occupée par M. Lange. S'adresser audit notaire, et à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (447)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE ensemble ou séparément.

MAISON ET JARDIN, rue du Petit-Mail, n^o 7. Remise, écurie, chambre et jardin, place de l'Arche-Dorée, communiquant avec le précédent. (421)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain, **MAISON** Rue Cendrière, n^o 3.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON, servant de boulangerie, rue de l'Hôtel-Dieu, 18. S'adresser à M^{me} veuve POITVIN, rue du Portail-Louis, 29. (454)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil.

REMPLACEMENT MILITAIRE.

CLASSE de 1869.

Une bourse pour le remplacement militaire est ouverte en l'étude de M^e Hacaault, notaire à Montreuil, par plusieurs pères de famille. (521)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROS

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROS. (537)

A LOUER

pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n^o 31.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

CONSERVES ALIMENTAIRES

SADINES A L'HUILE.

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4 fr. 50 c.
» » 50 à 55 —	2 30
» » 30 à 35 —	1 65
» » 22 à 25 —	1 15
» » 18 à 20 —	1 05
» » 16 à 18 —	0 95
» » 12 à 15 —	0 70
» » 10 à 12 —	0 65
HOMARD, la boîte.....	1 30
PETITS POIS, »	0 90
CHAMPIGNONS, »	1 15
HARICOTS VERTS, »	1 10

En vente, 69, rue d'Orléans.

Chez **JARDON-DUTOUR, à Saumur.**

Association mutuelle de Maine-et-Loire.

ASSURANCES ET REMPLACEMENTS.

Fondée par l'entremise et sous la garantie de l'association générale des familles, caisse d'assurances pour l'exonération du service militaire, société à responsabilité limitée, constituée au capital

d'un million,

créée par A. Gravois, en 1846, dont le siège est à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 82.

La Société offre pour compléter encore la garantie que présente son capital social, de déposer, en même temps que les pères de famille qui traiteront à prime fixe, la somme nécessaire pour parfaire le prix du remplacement.

Tous délais sont accordés pour les paiements. S'adresser, pour connaître les conditions des divers traités, à M. E. Robineau, ANCIEN EMPLOYÉ A LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE MAINE-ET-LOIRE, directeur pour le département, demeurant cour Saint-Laud, 31, près la gare, à Angers.

Nota. — On demande des mandataires honorables et actifs. — Bonnes remises. (495)

Quate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toute sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange 58. (405)

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le